

SUISSE

La nécessité d'une solution intégrée

FINMA. La complexité de l'identification électronique des clients potentiels n'est pas neutre sur le plan technologique. Swisscom est bien placé.

NICOLETTE DE JONCAIRE

Avec un peu de recul, le projet de circulaire de la Finma du 21 décembre dernier (applicable en principe à partir de mars) sur l'identification électronique des clients des intermédiaires financiers continue à soulever quelques interrogations, essentiellement quant à l'approche réservée à aux clients potentiels qui ne possèdent pas de comptes avec une banque suisse et pour lesquelles une prise de contact par vidéo deviendra possible.

Inspirée de la législation allemande dont elle se distingue peu si ce n'est pas son caractère contraignant, la possibilité qu'offre la Finma d'identifier des clients par vidéo comprend une conversation avec la personne et la présentation d'un document d'identité. La procédure inclut la vérification de certaines informations de la bouche de l'interlocuteur (date de naissance, lieu de résidence etc.), une comparaison de la personne interrogée avec la photo portée sur le document présenté par des moyens non seulement visuels mais également électroniques (reconnaissance faciale) ainsi qu'une authentification du document par un logiciel spécialisé. Il est intéressant de noter ici que la procédure électronique demandée par la FINMA est plus exigeante que le rendez-vous traditionnel qui n'exige ni authentification électronique du document (une simple présentation de la pièce et une

copie du document suffisent) ni comparaison autre que visuelle de la personne et de la photo sur le document.

En exigeant des moyens technologiques complexes, la Suisse se distinguera donc par des contraintes plus restrictives et donc plus coûteuses que celles d'autres places équivalentes. Même si la circulaire ne précise pas de manière claire que la vérification de tous les éléments listés plus haut doit être simultanée, elle paraît néanmoins peser en faveur d'une solution intégrée. Ce qui n'est évidemment pas neutre sur le plan des technologies à implémenter.

L'annonce faite par Swisscom le 19 janvier (soit au lendemain du délai de consultation de la circulaire Finma) d'un logiciel exactement en ligne avec les nouvelles règles de la Finma n'a pas échappé à *Finanz und Wirtschaft* qui le note dans un article publié fin janvier. Selon le communiqué de Swisscom, son logiciel d'identification numérique a été développé avec WebID, fournisseur agréé du régulateur allemand BaFin, et pose WebID en « pionnier mondial dans le segment de l'identification en ligne ».

La solution de Swisscom n'est toutefois pas unique. D'autres logiciels paraissent pouvoir répondre aux exigences de la Finma. C'est le cas par exemple des logiciels britannique Facebanx ou espagnol ElectronicID qui tous deux offrent vidéo, reconnaissance faciale et authentification

de documents simultanément. Reste à savoir si, dans le détail, ces systèmes sont susceptibles de satisfaire la Finma. Reste à comprendre également leurs modalités d'implantation et leurs coûts. A noter, Swisscom offre sa solution sous forme d'outsourcing ce qui ne convient pas à certaines banques comme IG Bank, Swissquote ou Dukascopy, peu soucieuses de partager les données des clients potentiels avec un tiers. Outre la réticence à utiliser un service externe, Dukascopy note que le logiciel de Swisscom ne couvrirait l'authentification des documents que dans environ 40% des pays qui concernent sa clientèle.

Pour remettre les éléments dans leur contexte, rappelons que le projet de circulaire mis en consultation jusqu'au 18 janvier comporte deux régimes. Le premier à appliquer aux clients ayant un compte en Suisse, prévoit une identification électronique relativement simple: envoi électronique d'une copie d'un document d'identité (sans exigence de certification de conformité), transfert d'un premier montant en provenance d'une banque suisse et échange électronique d'un code de confirmation (Transaction Authentication Number ou TAN). Un tour vite joué. Le deuxième régime concerne les personnes ne possédant pas de compte ouvert avec une banque suisse. Et là, les choses sont plus compliquées. Pour ce deuxième régime, deux

voies possibles. En premier lieu, une authentification par un fournisseur de signature électronique (que nous ne citons que pour mémoire car elle est tout aussi compliquée que la procédure actuelle de rendez-vous avec la banque puisqu'elle exige une présence physique du client chez le fournisseur). En second lieu - et c'est l'approche qui génère le plus de débat -, une reprise modernisée de la procédure traditionnelle de rendez-vous avec le client, par le biais d'une rencontre vidéo.

Le parallèle du deuxième cas avec les législations sur d'autres places comparables à la Suisse explique les réactions des différentes banques interrogées (*L'Agefi* du 15 janvier). En Grande-Bretagne, au Luxembourg et en France, l'envoi d'un document d'identité scanné par email est accepté, sans exigence de certification de conformité. Pour la Grande-Bretagne, le document doit être complété de validations au choix de la banque (paiement à partir d'un compte en son nom en provenance d'une banque d'une juridiction équivalente ou appel téléphonique au client sur un numéro vérifiable). Au Luxembourg, l'ouverture du compte est sujette à un transfert en provenance d'un compte ouvert au nom du client auprès d'une banque soumise aux mêmes réglementations que celles du Luxembourg (GAFI). En alignement avec la quatrième directive de l'Union Européenne sur le blanchiment d'argent, les

banques françaises peuvent choisir les méthodes de vérification qui leur conviennent et qui doivent être proportionnées aux risques encourus. Ces trois cas (et bien d'autres) se distinguent par l'acceptation d'une simple pièce d'identité scannée et une certaine souplesse quant aux exigences à mettre en place ensuite. Seule l'Allemagne fait intervenir la vidéo (qu'elle n'impose toutefois pas). Il est d'ailleurs intéressant de noter à cet égard que la circulaire Finma est de type «one size fits all» et ne distingue pas le type de relation (banque/courtage par exemple). Elle n'adopte pas non plus l'approche risk-based préconisée par l'Union européenne dans sa quatrième directive sur le blanchiment d'argent. Quelle que soit la solution technique (externe ou interne), la réglementation suisse restera plus lourde que celles imposées dans les autres pays européens. Après avoir tardé à moderniser ses procédures (certains pays permettent l'identification électronique depuis plus de dix ans), la Suisse restera moins compétitive que ne l'avaient espéré les parties concernées. ■

LA SOLUTION DE SWISSCOM N'EST TOUTEFOIS PAS UNIQUE. D'AUTRES LOGICIELS PARAISSENT POUVOIR RÉPONDRE AUX EXIGENCES DE LA FINMA.

Management bien mieux rémunéré

SGS. L'enveloppe dédiée à l'ensemble de l'équipe de direction a quasiment doublé en 2015.

Le patron de SGS Frankie Ng, en poste depuis le début de l'année dernière, a touché en 2015 un total de 4,95 millions de francs en salaire de base, contribution au plan de pension et autres gratifications à long terme. Son prédécesseur Chris Kirk avait perçu 2,65 millions de francs un an plus tôt, détaille le rapport annuel du certificateur et inspecteur de marchandises.

L'enveloppe dédiée à l'ensemble de l'équipe de direction a été multipliée par près de deux à 31,89 millions de francs, contre 16,53 millions de francs.

Au conseil d'administration, le président Sergio Marchionne s'est vu remettre un total de 416.000 francs, contre 422.000 francs pour 2014. La rémunération de l'ensemble des administrateurs a progressé de 7,6% à 2,09 millions de francs. ■

AGENDA

MARDI 9 FÉVRIER

Actelion: résultats 2015
SECO: statistiques du chômage janvier
AFF/BNS: emprunt Confédération, annonce
Swiss Air Lines: statistiques janvier

MERCREDI 10 FÉVRIER

Belimo: chiffre d'affaires 2015
Bühler: CPB 2015, aéroport de Zurich
AFF/BNS: emprunt Confédération, résultat

JEUDI 11 FÉVRIER

Zurich Insurance: résultats 2015
Mobimo: résultats 2015
Vontobel: résultats 2015
OFS: indice des prix à la consommation CPI janvier
Flughafen Zürich: statistiques janvier
Temenos: résultats 2015

VENDREDI 12 FÉVRIER

Schindler: résultats 2015
BC de Zurich: résultats 2015
BC des Grisons: résultats 2015
Temenos: journée des analystes et investisseurs, Londres
BC de Zurich: CPB 2015, Zurich
Lastminute.com: as. g. extra., Amsterdam/Paradisio

La grande interrogation du premier jour

CAHUZAC. Les avocats de l'ancien ministre ont déposé des questions prioritaires de constitutionnalité qui pourraient reporter le procès ouvert hier à Paris.

Trois ans après un mensonge retentissant et un séisme politique, s'est ouvert lundi le procès de l'ancien ministre du Budget Jérôme Cahuzac, jugé pour avoir possédé un compte caché à l'étranger et trompé pendant des années le fisc français.

Arrivé seul au palais de justice, poursuivi par une meute de caméras et micros, Jérôme Cahuzac se tient les mains jointes sur le pupitre. «Je suis actuellement retraité», dit-il d'une voix neutre, costume sombre sur chemise blanche.

A ses côtés, son ex-épouse Patricia Ménard et leurs conseillers: le banquier genevois François Reyl et l'ex-avocat Philippe Houman. Ils risquent une peine allant jusqu'à sept ans de prison et un million d'euros d'amende. La banque Reyl, où Jérôme Cahuzac avait déposé 600.000 euros, comparait comme personne morale. Une inconnue pèse toutefois sur ce procès prévu pour durer jusqu'au 18 février: la défense a déposé des «questions prioritaires de constitutionnalité», contestant le cumul de sanctions pénales et

fiscales. Si le tribunal les accepte, le procès sera reporté de plusieurs mois, comme c'est arrivé récemment au marchand d'art Guy Wildenstein, également jugé pour fraude fiscale et blanchiment.

L'affaire Cahuzac avait conduit à la création d'un parquet national financier et l'adoption d'une loi sur la transparence de la vie publique.

«C'est un accident terrible du quinquennat», a estimé lundi Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'Etat aux Relations avec le Par-

lement et ancien proche de Cahuzac. «A la fois au plan moral et au plan politique il y a une double faute grave, très grave», a-t-il dit sur *ITélé*, estimant qu'elle relevait de la stricte «responsabilité individuelle».

L'affaire débute en décembre 2012, quand le site d'information Mediapart révèle que Jérôme Cahuzac a possédé un compte caché, d'abord en Suisse puis à Singapour, comme le confirmera l'enquête judiciaire ouverte en janvier 2013.

L'ex-président de la commission

des Finances de l'Assemblée commence par tout nier. «Les yeux dans les yeux» des médias, des députés, du président. Mais les preuves s'accumulent et il passe finalement aux aveux. L'instruction démonte ensuite les mécanismes d'une fraude fiscale décrite comme «obstinée», «sophistiquée» et «familiale». A l'origine de l'entreprise, Jérôme Cahuzac, chirurgien de formation, et sa femme, dermatologue, qui ont tenu une florissante clinique spécialisée dans les implants capillaires. ■

Démarrez avec
Swissquote

FRAIS*
50%



Ouvrez votre compte de trading maintenant
sur www.swissquote.ch/promo

Jusqu'à CHF 500.-
de frais de transfert inclus

SWISSQUOTE

*Pendant les 3 premiers mois. Voir conditions de l'offre.